

Question présentée par le député :

M. François Lefort

Date de dépôt : 11 novembre 2015

Question écrite urgente

Décharge bioactive à Genthod, décharges de gravats à Collex-Bossy et Bellevue : le Conseil d'Etat pourrait-il nous éclairer sur ces projets étranges ?

La population de Genthod s'alarme d'un projet de décharge bioactive à Genthod.

Il semblerait que le Service Géologie Sols Déchets (GESDEC) de la Direction de l'environnement recherche un site pour construire une décharge bioactive à Genthod, entre la route des Fayards et l'autoroute.

Une décharge bioactive contrôlée est destinée selon l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets et la loi genevoise sur les déchets, à accueillir des résidus solides issus de l'incinération (ordures ménagères, boues de STEP), soit des scories et cendres volantes après traitement par lavage acide, mais aussi des résidus de tri de déchets de chantier, des revêtements bitumineux riches en goudron, des terres polluées après traitement et enfin des résidus minéraux de STEP (sables, fonds de digesteur).

Il semblerait que la décharge projetée serait d'un volume d'un million de mètres cubes, soit donc un très grand trou, et serait prévue pour une durée de 20 à 25 ans pour recevoir les matériaux cités ci-dessus.

Quel est l'impact sur l'environnement d'un tel chantier de construction ?

Ce site est-il vraiment bien choisi pour acheminer les déchets de décharge bioactive au vu de la distance qui le sépare de la seule installation de production de déchets d'incinération, à savoir l'usine des Cheneviers ?

Ne serait-il pas plus rationnel d'envisager ce type de décharge bioactive au plus près des installations de production de ces décharges, à savoir pour 80% des résidus d'incinération ?

Les déchets de ces décharges bioactives peuvent produire des interactions chimiques, ce qui nécessite donc une surveillance accrue des eaux de lixiviation mais aussi que ce type d'installation soit construit à l'écart des habitations en cas de risque d'émanations gazeuses.

Ce site envisagé à Genthod n'est-il justement pas trop près des habitations ?

Concernant les putatifs projets de décharge inertes (DCMI) pour les gravats qui seraient projetés à Bellevue et Collex-Bossy, les mêmes questions se posent.

Pourquoi choisir des sites si distants des principaux lieux de production de ces déchets, alors qu'aucune entreprise de recyclage n'est présente dans cette région ?

Enfin comme les sites des décharges contrôlées sont définis pour l'emplacement et leurs caractéristiques dans un plan de gestion des déchets (plan sectoriel du plan directeur cantonal), les sites envisagés sur les communes précitées figurent-ils au plan directeur cantonal ?

Voilà les projets qui alarment la population de la rive droite.

Et pour lesquels, nous nous permettons donc ces quelques questions, toutes questions que nous pourrions résumer sous la question suivante :

Décharge bioactive à Genthod, décharges de gravats à Collex-Bossy et Bellevue : le Conseil d'Etat pourrait-il nous éclairer sur ces projets étranges ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, l'expression de ma plus haute considération.